

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES SEXES, DE LA NON-DISCRIMINATION ET DE LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT AU TRAVAIL

Dans le but de poursuivre dans sa politique d'amélioration continue de son système de gestion, la société SEFAC et ses partenaires (SEBAC et Filière Bois) s'engagent à promouvoir l'égalité des sexes et l'égalité des chances, de lutter contre le harcèlement ainsi que toutes formes de discrimination en milieu de travail.

La présente politique repose sur les axes d'intervention et les engagements suivants :

- ❖ Le respect des dispositions législatifs et réglementaires, et accords internationaux concernant le principe d'égalité de chance et de sexes au sein de l'entreprise ;
- ❖ La mise en place d'un mécanisme de promotion d'égalité de chance et de sexes et de lutte contre la discrimination dans les pratiques d'embauche, l'accès à la formation, les cadre de concertation et les activités de gestion ;
- ❖ La mise en place de mécanismes effectifs de gestion des cas de harcèlement et discrimination en milieu de travail ;
- ❖ La promotion et l'accès aux postes à pourvoir par des femmes ou des hommes sans discrimination et aux mêmes conditions ;
- ❖ Les programmes de formation de l'entreprise intègrent les employés femmes et hommes sans discrimination et selon les besoins de l'entreprise ;
- ❖ Une rémunération égale entre les femmes et les hommes, à travail égal et niveau équivalent de compétences ;
- ❖ Le respect de la durée du congé de maternité et de paternité selon les dispositions légales et réglementaires ;
- ❖ La sensibilisation des employés sur la question des discriminations et du harcèlement liés au sexe et au genre.

Le déploiement de cette politique relevant de la responsabilité première de la direction générale, chaque service opérationnel est chargé d'agir en conformité aux déclinaisons spécifiques de son champ d'action suivant les principes et critères ci-dessus.

Fait à Douala, le 21 Juillet 2026(V2)